Corrigé – Brevet 2012 – histoire-géographie-EMC – Polynésie (remplacement)

Pourquoi peut-on dire que la France a mobilisé toute sa population pendant la Première Guerre mondiale ?, Comment se manifeste la mondialisation des échanges ?, Le droit de vote est-il aussi un devoir ?, Les expéditions à travers le Pacifique et le document patrimonial

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Première partie – Sujet 1 – Histoire – Pourquoi peut-on dire que la France a mobilisé toute sa population pendant la Première Guerre mondiale ? *(18 pts)*

La première partie se traite au choix : sujet d'histoire ou sujet de géographie. Les deux sont corrigés ci-dessous.

Questions (8 points)

1- D'après le document 1, la France a engagé **8 500 000 soldats** pendant le conflit (« forces mobilisées », contingents coloniaux compris), pour une population de 39,6 millions d'habitants en 1913. C'est un effort considérable : 1 400 000 d'entre eux sont morts ou disparus.

2- Cette ouvrière fabrique des **obus** dans une usine d'armement : elle « saisit l'obus, le porte sur l'appareil », chaque obus « pèse sept kilos » et « 2 500 obus passent en onze heures entre ses mains ». Elle doit faire ce travail pénible parce que les hommes sont partis au front : les femmes les remplacent dans les usines. De plus, la guerre est devenue industrielle et l'armée consomme des quantités énormes de munitions ; il faut donc produire sans relâche pour approvisionner le front.

3- Les Poilus tahitiens ont combattu sous l'uniforme de l'**armée française**. La photographie les montre en tenue de soldats français (képis, capotes) et le document 1 précise que les forces mobilisées comprennent les « contingents coloniaux ». Tahiti faisait alors partie de l'empire colonial français : ses habitants ont donc été appelés, comme d'autres soldats des colonies, à défendre la France.

Paragraphe argumenté (10 points)

Plan : 1) la mobilisation des hommes (métropole et colonies) ; 2) la mobilisation de l'arrière et de l'économie (les femmes, les usines) ; 3) la mobilisation des esprits (Union sacrée, propagande, emprunts).

Paragraphe rédigé

La Première Guerre mondiale (1914-1918) est une guerre totale : pour vaincre, la France doit engager toutes ses forces, humaines, économiques et morales. Comment la population tout entière a-t-elle été mise au service de la guerre ?

Tout d'abord, la France mobilise massivement ses hommes. Le 1er août 1914, l'ordre de mobilisation générale appelle sous les drapeaux tous les hommes en âge de combattre. Au total, 8 500 000 soldats sont mobilisés, un chiffre énorme pour un pays de 39,6 millions d'habitants. L'empire colonial participe aussi : des soldats venus d'Afrique, d'Indochine ou du Pacifique, comme les Poilus tahitiens, combattent sous l'uniforme français. Le prix payé est terrible : 1 400 000 morts et disparus.

Ensuite, l'arrière est mobilisé pour soutenir l'effort de guerre. La guerre est devenue industrielle : il faut produire des canons, des obus et des munitions en quantités gigantesques. Les femmes remplacent les hommes partis au front, dans les champs comme dans les usines d'armement. Les « munitionnettes », comme l'ouvrière décrite par Marcelle Capy, manipulent chaque jour 2 500 obus de sept kilos pendant onze heures. L'État organise une économie de guerre et fait appel aux colonies pour les matières premières et la main-d'œuvre.

Enfin, les esprits sont eux aussi mobilisés. Dès août 1914, le président Raymond Poincaré appelle à l'« Union sacrée » : les partis politiques mettent de côté leurs divisions. La propagande et la censure entretiennent le moral de la population, et les civils, jusqu'aux écoliers, sont invités à souscrire aux emprunts de guerre et à soutenir les soldats.

Ainsi, hommes, femmes, enfants et habitants des colonies ont tous participé à l'effort de guerre : c'est en ce sens que la France a mobilisé toute sa population. Cette mobilisation totale explique l'ampleur du traumatisme laissé par le conflit.

> 💡 **Astuce.** Dans le paragraphe, réutilise les chiffres des documents (8 500 000 mobilisés, 2 500 obus par jour) : chaque information prélevée et expliquée rapporte des points, à condition de la relier à tes connaissances (guerre totale, Union sacrée, économie de guerre).

Première partie – Sujet 2 – Géographie – Comment se manifeste la mondialisation des échanges ? *(18 pts)*

Questions (8 points)

1- Entre 1950 et 2000, les exportations de produits manufacturés ont **explosé**. Sur le graphique (indice 100 en 1950), la courbe 1 passe de 100 en 1950 à plus de 4 000 en 2000 (environ 4 200) : les exportations de produits manufacturés ont donc été multipliées par plus de 40. Leur croissance est bien plus forte que celle des produits miniers (courbe 2, moins de 1 000) et des produits agricoles (courbe 3, environ 500 à 600), et elle s'accélère nettement à partir des années 1980.

2- D'après le document 2, l'accélération des échanges s'explique par deux facteurs :

- la **révolution des transports et la baisse de leurs coûts** : « le fret maritime a vu chuter ses coûts de 40% au cours de la décennie 1990 » ;
- surtout, l'« **effondrement des droits de douane** », qui « sont passés de 40% à 4% entre 1947 et 2002 » : le commerce mondial a été libéralisé.

3- Les flux les plus importants relient les trois pôles de la **Triade** : l'Europe occidentale (42,7 % de la valeur des échanges), la façade asiatique – Japon, Chine, Corée du Sud, Singapour – (19,6 %) et l'Amérique du Nord – États-Unis et Canada – (17,7 %). Le document 2 le confirme : « Les flux restent très largement dirigés vers les pays de la Triade qui commercent d'abord entre eux ». Les parties du monde qui restent à l'écart sont surtout l'**Afrique** (2,3 %), où se trouvent la plupart des pays les moins avancés (PMA), et l'**Amérique latine** (4 %) ; la Russie (3 %) et le Proche et Moyen-Orient (4,3 %) n'ont eux aussi qu'une place secondaire, reliée par des flux secondaires.

Paragraphe argumenté (10 points)

Plan : 1) une explosion des échanges de toute nature ; 2) des causes : transports moins chers et libéralisation du commerce ; 3) des échanges très inégaux, dominés par la Triade.

Paragraphe rédigé

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les échanges mondiaux se sont considérablement accélérés : c'est l'un des aspects majeurs de la mondialisation. Comment cette mondialisation des échanges se manifeste-t-elle ?

D'abord, les échanges de marchandises ont explosé. Les exportations de produits manufacturés (automobiles, textile, électronique) ont été multipliées par plus de 40 entre 1950 et 2000, bien plus vite que celles des produits agricoles ou miniers. L'essentiel de ces marchandises voyage par mer, dans des porte-conteneurs, et les grands ports comme Shanghai, Singapour ou Rotterdam sont devenus des carrefours du commerce mondial. Aux marchandises s'ajoutent les flux de capitaux, d'informations, grâce à Internet, et de personnes.

Ensuite, cette accélération s'explique par la baisse du coût des transports : le fret maritime a vu ses coûts chuter de 40 % dans les années 1990. Elle s'explique surtout par la libéralisation du commerce : les droits de douane sont passés de 40 % à 4 % entre 1947 et 2002, sous l'action du GATT puis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), créée en 1995. Les firmes multinationales, qui produisent et vendent dans le monde entier, sont les principaux acteurs de ces échanges.

Enfin, la mondialisation des échanges est très inégale. Les flux majeurs relient les trois pôles de la Triade : l'Europe occidentale (42,7 % des échanges), la façade asiatique (19,6 %) et l'Amérique du Nord (17,7 %). À l'inverse, l'Afrique (2,3 %) et l'Amérique latine (4 %) restent en marge, comme la plupart des pays les moins avancés.

En conclusion, la mondialisation des échanges se manifeste par une explosion des flux de toute nature, rendue possible par la révolution des transports et l'ouverture des frontières, mais elle profite surtout aux pays de la Triade et laisse une partie du monde à l'écart.

> ⚠ **Piège.** Un indice n'est pas une quantité : « 4 200 » ne veut pas dire 4 200 produits ou 4 200 dollars, mais que les exportations ont été multipliées par 42 environ depuis 1950 (base 100).

Deuxième partie : Éducation civique – Le droit de vote est-il aussi un devoir ? *(12 pts)*

Questions (4 points)

1- L'affiche s'adresse à **tous les citoyens français majeurs qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales** (par exemple ceux qui ont déménagé ou qui viennent d'avoir 18 ans). Elle leur conseille de **s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre** : « Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales ». Sans inscription, on ne peut pas voter. Le slogan joue sur les cartes de vœux de fin d'année : « C'est encore la meilleure carte quand on a des vœux à exprimer » ; la carte électorale est présentée comme le meilleur moyen d'exprimer ses souhaits pour le pays.

2- Chaque citoyen exprime ses choix et ses opinions politiques **par le vote**. Il est inscrit sur les listes électorales et possède une carte électorale (document 1). Selon l'article 3 de la Constitution de la Ve République (document 3), « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum » : le citoyen élit ses représentants (président de la République, députés, conseillers municipaux…) ou répond directement à une question posée par référendum. Le suffrage est « toujours universel, égal et secret ».

3- Les Français participent le plus à l'**élection présidentielle** : en 2007, l'abstention n'est que de 16,2 % (soit environ 84 % de votants). Ils participent le moins aux **élections européennes** : en 2004, l'abstention atteint 52,7 %, plus de la moitié des électeurs ne s'est pas déplacée.

Paragraphe argumenté (8 points)

En France, le vote est d'abord un droit, conquis progressivement : suffrage universel masculin en 1848, droit de vote des femmes en 1944, majorité abaissée à 18 ans en 1974. La Constitution de 1958 garantit un suffrage « universel, égal et secret » à « tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques ». Juridiquement, voter n'est pas obligatoire en France, contrairement à certains pays comme la Belgique : celui qui s'abstient n'est pas sanctionné. Pourtant, le vote est aussi un devoir civique, et la carte électorale le rappelle : « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ». En effet, en démocratie, la souveraineté appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants : si les citoyens ne votent pas, les élus sont choisis par une minorité et leur légitimité est affaiblie. Or l'abstention est forte à certaines élections : 52,7 % aux européennes de 2004. C'est pourquoi l'État encourage la participation, par exemple en invitant les citoyens à s'inscrire sur les listes électorales (document 1). Voter, c'est aussi respecter ceux qui se sont battus pour obtenir ce droit et participer aux choix qui engagent l'avenir de tous. Ainsi, le droit de vote est un droit fondamental du citoyen, mais aussi un devoir moral envers la communauté nationale.

> 💡 **Astuce.** Le sujet pose une question à deux faces (« droit » et « devoir ») : montre d'abord que c'est un droit garanti par la Constitution, puis explique pourquoi c'est aussi un devoir, même si la loi ne l'impose pas.

Troisième partie : Repères chronologiques et spatiaux – Les expéditions à travers le Pacifique et le document patrimonial *(6 pts)*

1- a- Sur la carte du Pacifique, il faut placer les cinq mots en gras du texte :

- **Polynésie française** : au centre du Pacifique Sud, à l'est de la ligne verticale centrale de la carte, dans le groupe d'îles situé sous l'équateur (le texte cite Tahiti et Fakarava, qui en font partie) ;
- **Chine** : sur le continent asiatique, au nord-ouest de la carte, sur la rive ouest du Pacifique (Shanghai est sur sa côte est) ;
- **Nouvelle-Zélande** : au sud-ouest du Pacifique, les deux grandes îles situées au sud-est de l'Australie ;
- **Hawaï** : l'archipel isolé au milieu du Pacifique Nord, au nord de l'équateur, à peu près au nord de la Polynésie française ;
- **États-Unis** : sur le continent nord-américain, à l'est de la carte, sur la côte du Pacifique (San Francisco).

1- b- Tableau complété :

Dates	Événements
vers 300/200 avant J.-C.	Les migrations polynésiennes à partir des Tonga, Samoa vers les îles de la Société et les Marquises
XIVe/XVe siècles	La Nouvelle-Zélande, dernière terre peuplée par les Polynésiens
fin XVIe siècle	Le passage des Espagnols aux Marquises (expédition de Mendaña, 1595)
1767	La découverte de Tahiti par Wallis
1769	L'arrivée de Cook à Tahiti

> ⚠ **Piège.** Ne confonds pas Wallis (1767), premier Européen à aborder Tahiti, et Cook (1769), venu observer le passage de Vénus : les deux dates sont très proches. La logique aide : les migrations les plus anciennes viennent en premier, la Nouvelle-Zélande est la « dernière » terre peuplée.

2- Ce personnage est le **général Charles de Gaulle**. Le **18 juin 1940**, depuis Londres, il lance à la radio de la BBC un **appel à continuer le combat** contre l'Allemagne nazie, refusant l'armistice demandé par le maréchal Pétain : c'est l'acte fondateur de la France libre et de la Résistance.

Orthographe et présentation : 4 points.

Conseils pour le jour J

Gère bien tes 2 heures : environ 50 minutes pour la première partie (questions puis paragraphe), 35 minutes pour l'éducation civique, 15 minutes pour les repères, et garde 10 minutes pour relire. En première partie, ne traite qu'un seul sujet (histoire ou géographie) : choisis celui où tu as le plus de connaissances précises, car le paragraphe de 10 points ne peut pas se contenter de recopier les documents.

Dans chaque paragraphe argumenté, annonce l'idée, appuie-toi sur un chiffre ou une citation des documents, puis ajoute une connaissance personnelle (date, acteur, notion). Les correcteurs valorisent les mots-clés du programme : guerre totale, Union sacrée, Triade, OMC, souveraineté nationale, suffrage universel.

La feuille de repères est à rendre avec ta copie : n'oublie pas d'y inscrire ton numéro de candidat. Et 4 points récompensent l'orthographe et la présentation : écris lisiblement, saute des lignes entre les parties et relis les accords.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).